

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

L'An deux mil vingt-et-un, le sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 avril 2021
Date d'affichage : 28 avril 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GITTON Romain, DENIS Christelle, GUILLEMEAU Aurélien, CHAMBRIN Hugues, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GALLIOT Marie-Ange à SAJOT Benoît, DEUSS Nicolas à DURAND Etienne.

M. SAJOT Benoît a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité.

projet éolien TOTAL QUADRAN

M. le Maire indique que Total Quadran poursuit les différentes études pour le projet éolien au lieu-dit « les Peurnes » et a présenté un dossier au Conseil municipal qui intègre principalement :

- . les retours de la campagne du « porte à porte » réalisée par la Société Explain, missionnée par Total Quadran, auprès d'une majorité d'habitants de St Germain-des-Bois,
- . l'hypothèse retenue par Total Quadran de 4 éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale ; la plus proche étant à 920 mètres de la première habitation,
- . la demande d'accès au parc éolien par l'allée forestière communale cadastrée D229 traversant le bois des « Usages de Barantheaume ».

Après discussion, le conseil municipal refuse à la majorité (3 pour, 11 contre, 1 abstention) la solution retenue par Total Quadran pour le projet éolien « des Peurnes » avec 4 éoliennes de 200 mètres de haut et un accès via l'allée forestière de la forêt communale des « Usages de Barantheaume ».

Société de Chasse : renouvellement du bail

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le bail de la société de chasse arrive à échéance le 31 mai 2021 et doit être renouvelé.

Il indique que par courrier, la société de chasse a sollicité une baisse importante du loyer annuel qui est de 6 800 € et qui n'a pas été augmenté depuis 2015.

Plusieurs rencontres se sont déroulées entre les élus et les chasseurs.

La demande de baisse du loyer par la Société de Chasse se base sur différents facteurs dont :

- . la tendance à la diminution des tarifs des baux de chasse,
- . l'exploitation de la forêt,
- . la crise sanitaire du COVID,
- . la baisse du nombre de chasseurs.

Après avoir délibéré, le conseil décide de renouveler le bail pour une durée de 3 ans avec la Société de Chasse soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024.

La chasse pourra avoir lieu du jour de l'ouverture au jour de la fermeture suivant l'arrêté préfectoral, le samedi toute la journée ainsi que le dimanche matin.

Après débat et compte-tenu des arguments exposés :

- . le conseil municipal accepte, à la majorité (12 pour, 1 contre, 2 abstentions) une baisse du loyer actuel.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, de fixer le loyer à 6 300 € (7 pour 6 300 €, 6 pour 6 000 €, 2 abstentions).

Le conseil demande, à la majorité (14 pour, 1 abstention) à ce que la phrase portant sur le nombre de jours de chasse soit retirée dans le contenu du bail.

Le loyer annuel pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 sera donc de 6 300 € et sera identique pour les 2 années suivantes.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail entre la Commune et la Société de Chasse à partir des décisions prises.

A71 : délibérations sur les aménagements et projets de sortie d'autoroute

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président du Conseil départemental exposant la prise de 2 délibérations successives dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A 71.

La première délibération du 7 décembre 2020 adoptant le principe d'une remise en sécurité indispensable de la sortie actuelle couplée au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a récemment été présentée par le concessionnaire Vinci Autoroute.

La deuxième délibération du 25 janvier 2021 évoquant le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond pour desservir le territoire aux alentours de Levet ; étude relevant du concessionnaire AP2R.

Le conseil départemental demande de se prononcer sur ces 3 projets (possibilité de se prononcer sur 1, 2 ou les 3).

Après discussion, le conseil, à la majorité :

- ① un avis favorable (5 contre, 7 pour, 3 abstentions) pour la sécurisation et l'amélioration de l'échangeur actuel

② un avis défavorable (8 contre, 4 pour, 3 abstentions) au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges Marmagne / Mehun à hauteur de la rocade

③ un avis favorable (8 pour, 7 contre) pour le principe d'une étude portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71 entre les communes de Bourges et Saint-Amand-Montrond par le concessionnaire AP2R.

divers

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

. PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) : M. le Maire explique que le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

La loi « Alur » a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes.

Une réunion d'information a lieu le 18 mai à Dun-sur-Auron entre les collectivités de la CDC sur ce sujet.

. Vente des terrains communaux route de Levet : M. le Maire explique que suite à un refus concernant des demandes d'assainissement sur les terrains, une étude pour travaux complémentaires afin d'assainir les terrains est en cours.

Par ailleurs, il est décidé de surseoir la vente du terrain de 500 m².

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 11 juin 2021 à 19 h. 30.

Vu, pour affichage

Le Maire,

DURAND Etienne



Durand

